

Repenser l'État : Nouvelles perspectives féministes

Dominique Masson

Volume 12, numéro 1, 1999

Femmes, État, société

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/058018ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/058018ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Revue Recherches féministes

ISSN

0838-4479 (imprimé)

1705-9240 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Masson, D. (1999). Repenser l'État : Nouvelles perspectives féministes. *Recherches féministes*, 12(1), 5–24. <https://doi.org/10.7202/058018ar>

Résumé de l'article

Depuis déjà une dizaine d'années, les limites des théories féministes classiques sur l'État sont soulignées par de nouvelles perspectives féministes. Leurs reconceptualisations offrent une voie médiane entre le volontarisme des approches libérales et le déterminisme des conceptions plus structurelles. Ancrées dans les notions de luttes politiques et de rapports de forces, celles-ci réorientent l'analyse de « l'État » vers celle de la spécificité des formes étatiques. Elles redonnent également aux luttes des femmes et aux processus de représentation politique une portée analytique et stratégique de même qu'elles permettent une meilleure prise sur la relation entre l'État et l'action politique des femmes.

Repenser l'État Nouvelles perspectives féministes¹

DOMINIQUE MASSON

« Les féministes », écrivait Diane Lamoureux en 1990 dans son introduction au premier numéro spécial sur l'État de *Recherches féministes*, ont de la difficulté « à penser la question de l'État » et, en conséquence, leur propre action politique (1990 : 1). Dix ans plus tard, de quoi disposent les analystes et les militantes pour « penser l'État ? » Les approches qui dominent le champ des théories féministes de l'État au Québec et au Canada — les perspectives libérales, radicales, néo-marxistes et, plus récemment, celles qui se sont inspirées de Smith et de Foucault — placent toujours la théorie et la pratique dans le même dilemme. Les conceptions libérales signalent l'importance des processus de représentation politique dans l'analyse de l'État, mais leur vision pluraliste saisit peu ou mal les contraintes de fond qui nuisent à l'action politique sur le terrain étatique. Les autres courants, plus structurels, soulignent ces contraintes et font de leur maintien le rôle de l'État, mais ils privent du même coup le politique et les luttes de toute portée analytique et stratégique réelle. Théoriquement, les deux avenues sont tronquées : à mes yeux, comme à ceux d'un nombre croissant de chercheuses, elles apparaissent largement insatisfaisantes. Politiquement, elles ne laissent aux féministes le choix qu'entre l'espoir naïf du pluralisme et la déroute prédite par les approches déterministes : elles sont incapables d'orienter, de manière effective, l'action stratégique.

D'autres types d'analyse, encore peu connus à ce qu'il semble, existent cependant. Depuis une dizaine d'années en fait, des chercheuses et théoriciennes originaires principalement d'Australie, de Grande-Bretagne, des États-Unis et du Canada, esquissent les contours de nouvelles perspectives féministes. Ce que l'on appelle maintenant la *new feminist scholarship on the state* forme pour l'heure un assemblage hétérogène où l'on retrouve l'influence d'un marxisme fluide, du néo-institutionnalisme et des théories féministes poststructuralistes². Malgré la diversité de ces nouvelles perspectives, les reformulations qu'elles proposent convergent suffisamment pour que je soutienne qu'elles offrent une voie médiane entre l'« action sans structures » des

1. Mes plus sincères remerciements à Heather Jon Maroney, Jacinthe Michaud, Josée Bergeron et Caroline Andrew de même qu'aux évaluatrices de *Recherches féministes* pour leur lecture attentive et leurs commentaires sur la première version du présent texte.

2. En cela, l'émergence de nouvelles perspectives féministes participe de bouleversements plus larges dans le champ des théories de l'État. On trouvera dans Mahon (1991) un aperçu de l'histoire récente des débats au sein du marxisme, de la contribution des néo-institutionnalistes et des raisons du virage actuel vers l'*agency*, les identités et les discours.

unes et les « structures sans action » des autres. La tâche que je me suis donnée dans le présent article est de retracer les grandes orientations de cette voie médiane et d'exposer ma propre synthèse des réflexions et travaux³ qui me semblent pertinents et utiles pour approfondir la discussion sur « l'État » et sa relation à l'action politique des femmes.

Au début du texte, je résumerai rapidement les arguments des théories féministes qui dominent encore les analyses canadiennes et québécoises de l'État. Ensuite, je présenterai les principales révisions émergeant du contentieux théorique qui oppose les nouvelles perspectives aux approches structurelles déterministes, et qui prennent corps à partir de ce qui me paraît être l'argument central des nouvelles théories féministes : la nécessité de réintroduire le politique dans l'analyse de l'État. Ces révisions s'organisent selon trois grands axes. Le premier est celui du litige théorique et des reconceptualisations de « l'État » avancées dans les travaux récents. Le deuxième et le troisième axes rendent compte du déplacement de l'analyse vers les actrices et leurs luttes, ainsi que vers les processus de représentation politique. En conclusion, j'esquisserai certaines des conséquences théoriques et stratégiques de telles réorientations.

Les théories féministes classiques

Au cœur des débats sur l'utilité des théories féministes, qui dominent encore les explications de l'État et de sa relation avec les revendications des femmes, il y a cette question (Randall 1988 : 10) : « L'État est-il irrémédiablement un instrument du pouvoir mâle ? Ou représente-t-il une forme de pouvoir contestable et malléable⁴ ? » Au Québec et au Canada, quatre grands courants, qui font figure d'approches désormais « classiques » en matière de théories féministes de l'État, proposent différentes réponses. Il est important de les rappeler pour être en mesure de situer plus clairement les cas de continuité et de rupture qui caractérisent les « nouvelles » perspectives féministes sur l'État.

Une conception libérale de l'État se trouve souvent à la base des textes féministes qui, reconnaissant le caractère sexué des politiques et le traitement inéquitable accordé aux femmes, croient néanmoins qu'une représentation plus effective des femmes dans un pluralisme⁵ politique dès lors plus inclusif est la clé du changement

3. Par référence à ceux-ci, on consultera en particulier : Armstrong (1997), Brenner et Laslett (1991), Brodie (1994), Charles (1995), Connell (1990), Franzway, Court et Connell (1989), Dahlerup (1987), Fraser (1989), Gordon (1990), Hobson (1993, 1998), Hobson et Lindholm (1997), Jenson (1986, 1987, 1989, 1991, 1998), Maroney (1988, 1992), Misra et Akins (1998), Orloff (1993, 1996), Pringle et Watson (1990, 1992), Reinelt (1995), Rhode (1994), Sainsbury (1994), Skocpol (1992), Watson (1990) et Yeatman (1990, 1994).

4. Cette traduction ainsi que les suivantes sont des traductions libres d'extraits apparaissant en anglais dans l'original.

5. Il est commun d'associer le féminisme libéral au pluralisme classique pour qui l'État est autonome et arbitre entre demandes rivales. Le féminisme libéral reconnaît pourtant que l'État est saisi pour l'heure par les hommes. Son argument est plutôt normatif : il ne présume pas que l'État est neutre, mais qu'il devrait le devenir (Franzway, Court et Connell 1989 : 14).

(voir, par exemple, Paltiel (1997) ; Frazee (1997). D'inégalitaire, l'État pourra être rendu égalitaire si les intérêts des femmes y sont représentés, typiquement à travers un accroissement de leur participation ou par la mise en place d'institutions idoines. Bien que le chemin soit long et que s'y expriment à la fois les résistances des hommes ainsi que les réticences des femmes elles-mêmes à « faire de la politique », le pouvoir de l'État peut être saisi par les femmes et mis au service de celles-ci⁶.

Pour le courant féministe radical, représenté par les réflexions de MacKinnon (1983, 1989), Ferguson (1984) et Pateman (1988), l'État est fondamentalement mâle. Dans cette analyse, l'État adopte les intérêts et le point de vue des hommes (des pères ou des frères). Il défend activement une domination de genre construite à travers une série d'oppositions aux significations attachées au féminin, et qui opère notamment au fil des prétentions à l'objectivité et à la rationalité inscrites dans ses politiques, sa bureaucratie et son droit. Pour les tenants de « l'État mâle », le caractère intrinsèquement patriarcal de celui-ci bloque toute action transformatrice : « Women's dreams cannot be fulfilled » (Pateman 1988 : 122). L'État, la bureaucratie, voire la citoyenneté sont irrécupérables et les luttes des femmes doivent se porter ailleurs. Elles sont alors dirigées vers les activités d'autoconscience et la création de solutions de rechange féministes engagées dans la subversion de l'ordre patriarcal⁷.

Si, dans le courant féministe marxiste, certaines analyses font de l'État une simple courroie de transmission des intérêts dominants de classe et de genre, la plupart cependant font montre d'une plus grande sophistication⁸. Non plus un simple « instrument » du patriarcat, l'État devient chez les féministes néo-marxistes un médiateur des conflits et des luttes qui sont la composante obligée des rapports de sexe, de race et de classe. Doté de l'autonomie nécessaire à l'organisation de compromis entre groupes aux intérêts contradictoires, il est vulnérable aux demandes de réformes, mais jusqu'à un certain point seulement. L'autonomie de l'État n'est que toute relative. L'action de l'État est sous-tendue par une loyauté « en dernière instance » au maintien de la domination, et toutes les analyses entretiennent l'idée que l'action politique des femmes se heurte éventuellement à des limites structurelles inhérentes à l'association intime de l'État avec le patriarcat et le capitalisme. Si

6. Parmi les exemples récents de ce type de position, on peut compter les revendications des féministes canadiennes et québécoises — et leur pendant dans les discours officiels — à l'égard de la promotion de l'égalité des femmes chez les parlementaires, dans les partis et dans les institutions politiques. Ces stratégies de « masse critique » ou de « parité » des féministes libérales soulèvent des questions importantes en ce qui a trait à la représentation des femmes. Aux débats sur les limites de la démocratie formelle et sur le couple « femmes-féministes » qu'ont traditionnellement suscités ces stratégies, Anne Phillips (1991) ajoute une réflexion particulièrement pertinente sur les enjeux que constituent, pour la représentation féministe des femmes, les questions de la diversité, de la formation des intérêts collectifs et de la responsabilité des représentantes envers les représentées.

7. Au Canada et au Québec, l'influence du courant radical se retrouve dans les stratégies d'action et les choix organisationnels (collectivisme) défendus dans les années 70 et 80 par un certain nombre d'organisations de femmes, ainsi que par des chercheuses comme Lamoureux (1986, 1990).

8. Traditionnellement cités à l'appui de ce courant sont les textes pionniers de McIntosh (1978) et Eisenstein (1981). Pour ce qui est des contributions canadiennes et québécoises, on consultera en particulier Burstyn (1983), Findlay (1987), Randall (1988) et Marques-Pereira (1990).

les intérêts des femmes peuvent être « satisfaits », la nature même de l'État prévient l'achèvement de toute « réelle transformation » des rapports sociaux de sexe.

Un dernier courant, enfin, réactualise une vision plus wébérienne de la bureaucratie étatique. L'ascendant de Dorothy Smith est notable sur les travaux des chercheuses canadiennes anglophones (Ng 1988, 1990 ; Heald 1990 ; Schraeder 1990 ; Walker 1990), et sert de base à un projet théorique dont le but est de comprendre comment le pouvoir est exercé concrètement sur la société, les activités et les individus qui la composent. Dans cet argument, les discours, les concepts et les catégories bureaucratiques de l'État, la procédure administrative de ses institutions et leurs exigences de production documentaire organisent, de façon très pratique et concrète, des processus politiques de régulation-subjection (*relations of ruling*). L'acceptation des règles de fonctionnement étatique par les féministes transforme ultimement ces dernières en agentes de la domination. Bien qu'elle ait été inspirée plutôt par Giddens et Foucault, Couillard (1995) met en évidence des mécanismes similaires et voit dans l'engagement du mouvement des femmes avec l'État québécois l'enrôlement des féministes dans des systèmes experts de surveillance et de gouvernement des populations.

La contribution la plus importante de ces quatre grands courants est très certainement d'avoir démontré le caractère sexué de l'État, de ses politiques et de leurs effets. L'insistance généralement placée sur le rôle joué par l'État dans la reproduction et l'institutionnalisation des rapports de pouvoir fondés sur la différence sexuelle a permis de montrer comment des systèmes hiérarchisés de différences et d'inégalités sont inscrits, par exemple, dans le langage des politiques et dans celui des pratiques juridiques, dans l'accès inégal des femmes aux institutions, et dans les aspects procéduriers et techniques de la gestion étatique. Cependant, alors que les perspectives libérales ont été blâmées par les approches plus « critiques » pour leur naïveté, pour une conception de l'État trop proche du sens commun (c'est-à-dire du discours hégémonique) et pour leur manque d'ancrage dans les contraintes structurelles de l'action politique, les conceptions radicales et marxistes, ainsi que celles qui se sont inspirées de Smith et de Foucault, ne sont pas exemptes de problèmes théoriques et stratégiques.

L'État : un produit de luttes politiques

À la base des révisions proposées par les nouvelles théories féministes de l'État se trouve d'abord une critique des limites des analyses radicale, marxiste et smithienne. La contestation provient largement de l'intérieur du courant féministe néo-marxiste (voir en particulier Jenson (1986), Maroney (1988), Franzway, Court et Connell (1989), Connell (1990) et Gordon (1990)), où elle participe d'une remise en question plus générale des modèles déterministes d'explication marxiste⁹. D'autres perspectives alimentent aussi ces débats (néo-institutionnalisme chez Skocpol (1992), poststructuralisme chez Pringle et Watson (1990, 1992), Watson (1990), Yeatman (1990) et Rhode (1994)).

9. Voir la note 2 et Mahon (1991).

L'objection la plus partagée et la plus généralisée est certainement celle qui s'oppose à la marginalisation de l'action politique des femmes produite par des analyses qui ne laissent que peu (féminisme marxiste) ou pas de place (féminisme radical ou d'ordre smithien) à la capacité des femmes d'être agentes, et donc à leur capacité d'agir à l'intérieur de leur engagement avec l'État d'une façon qui produise des effets réels¹⁰. L'analyse néo-marxiste, tout particulièrement, coince ses sympathisantes dans un dilemme. D'un côté, elle justifie l'action politique des femmes sur le terrain des États : l'existence de contradictions crée des ouvertures et permet des gains. De l'autre côté, ces gains ne peuvent être que mineurs et peu dérangeants : les réponses de l'État sont interprétées comme des concessions qui ne conduisent, à moyen ou à long terme, qu'à recomposer la domination sous des formes « toujours plus subtiles ». Les femmes sont condamnées à des « réformes sans réelles conséquences » : le véritable changement est impossible. Plusieurs auteures (notamment Jensen (1986), Franzway, Court et Connell (1989), Watson (1990) et Rhode (1994)) ont souligné le caractère fonctionnaliste, voire circulaire d'un tel argument. Gordon (1990 : 180) écrit à ce propos :

To argue that the state objectively functions as to maintain male dominance either suggests that women have never advanced their position [...] or defines male supremacy in such a way as to include all concessions to women, in which case the premise is tautological.

Une seconde série de critiques s'oppose à la réduction de l'État (et, par extension, du politique étatique) à un réflexe de besoins ou d'intérêts systémiques qui existeraient en dehors de lui-même et qui lui dicteraient la finalité de son action : le maintien de la domination. L'argument de l'autonomie relative de l'État ne fait que repousser le problème de la subordination du politique. Même dans le meilleur des cas, la gestion des « contradictions » et des luttes des femmes renvoie ultimement l'analyse non pas aux rapports et aux processus politiques qui se nouent et se jouent sur le terrain institutionnel, mais aux structures abstraites qui se profilent derrière les réponses étatiques, à savoir les « besoins du capital » ou la nature patriarcale de l'État ou les deux à la fois.

Les analyses centrées sur la domination, disent en substance les nouvelles théories féministes, court-circuitent le moment du politique (Gordon 1990 : 179), c'est-à-dire la dimension proprement politique des rapports qui constituent l'État et les processus de changement institutionnel. Au cœur des problèmes soulevés se trouve le lien de l'État à des structures de pouvoir immanentes dont sont absentes les dimensions relationnelles et politiques. Dépasser les limites des analyses antérieures signifie pour les dissidentes replacer au centre de la théorie les notions de rapports de forces et de luttes politiques inhérentes à l'idée même de rapports sociaux comme rapports de pouvoir¹¹. Malgré leur relative hétérogénéité, les nouvelles approches féministes convergent vers des conceptions qui voient l'État comme le

10. Cela dit sans présumer de la portée émancipatrice de ces effets. À ce propos, se reporter à la discussion sur l'*agency* présentée plus loin dans le texte.

produit historique, variable et paradoxal de luttes, d'alliances et de compromis sociopolitiques à l'issue desquels des rapports de forces particuliers se retrouvent institutionnalisés dans sa réalité organisationnelle, ses politiques, sa procédure et son processus. Produits de l'histoire et du politique, les formes sous lesquelles les rapports de forces se trouvent inscrits dans l'État ne sont jamais complètement stables ni définitives, mais elles demeurent l'enjeu et la cible potentielle de nouvelles séances de contestation.

Cette conception se garde bien de présupposer une « mission » de l'État quant au maintien des rapports de domination. Plutôt que de réinterpréter les processus politiques pour savoir comment l'État remplit son « rôle », l'analyse change en fait d'orientation. La question devient plutôt de chercher à voir comment des rapports de forces particuliers sont institutionnalisés dans des formes étatiques précises, comment ces inscriptions de pouvoir structurent le terrain du politique, comment elles sont contestées et dans quelles directions elles sont transformées. Les institutions étatiques, les politiques publiques et les processus politiques qui leur donnent forme et substance se retrouvent à l'avant-plan.

Dans cette perspective, l'examen de la façon dont les États, dans leur spécificité, interviennent dans le champ des rapports sociaux de sexe revêt une importance nouvelle. Si l'on s'accorde pour dire que l'État occidental est historiquement « marqué par la domination masculine » (Franzway, Court et Connell 1989 : 41), il ne s'ensuit pas que celle-ci est institutionnalisée partout, ni de la même façon, ni avec les mêmes conséquences. Les conceptions génériques de l'« État patriarcal » et de l'« État dominateur » masquent l'existence de variations cruciales, à la fois pour les femmes et pour notre compréhension de la relation entre États et rapports sociaux de sexe. Comme le conclut Jenson (1986 : 22) de ses recherches comparatives sur la formation de l'État-providence :

The states may or may not have assumed that women provide free labour in the family. They may or may not have discouraged women's work outside the home. They may or may not have tried to establish equality between female and male workers. They may or may not have encouraged childbearing in a way that would subordinate women to men, to the state, or to both.

L'analyse de ces spécificités et variations suggère fortement, soutient Orloff (1996 : 57), que différents États, différentes institutions étatiques, différentes politiques peuvent « promouvoir des types qualitativement différents de rapports sociaux de sexe ». Plusieurs notent aussi, comme Sainsbury (1994 : 2), que l'analyse doit également s'ouvrir à « la possibilité que certaines variations puissent être bénéfiques aux femmes ». L'historicité, la variabilité et la différenciation interne des États retrouvent ainsi une signification analytique dont elles étaient délestées par l'invocation d'une logique de domination systémique.

11. Cela est compatible avec une approche marxiste tout comme avec celle de Foucault, pour qui les résistances sont constitutives des rapports de pouvoir. Skocpol, pour sa part, note que les rapports sociaux de sexe ne sont pas que des rapports de domination, mais qu'ils fournissent des bases à l'identité et à l'organisation politique des femmes (1992 : 37).

Enfin, la reconceptualisation proposée par les nouvelles théories féministes laisse non seulement une place à l'action politique des femmes, mais elle lui redonne aussi une portée stratégique en rétablissant un équilibre entre structure et action (*agency*) absent des perspectives déterministes. De plus, le recentrage de la notion de rapports de forces permet la reconnaissance théorique de l'existence d'une part d'indétermination (*contingency, open-endedness*) quant à l'issue des luttes politiques¹². À la question posée par Randall (« L'État est-il irrémédiablement un instrument du pouvoir mâle ? Ou représente-t-il une forme de pouvoir contestable et malléable ? »), les nouvelles perspectives féministes répondent, en substance, que l'assemblage d'institutions, de discours et de pratiques que nous nommons « l'État » est le produit « structuré » mais également historique, fragmenté et varié de luttes sociopolitiques diverses dans lesquelles l'action politique des femmes peut « faire une différence » significative. L'altération des rapports de forces dans une direction favorable aux femmes fait partie des résultats possibles de luttes dont l'issue ne peut être totalement connue d'avance, tout comme est possible l'institutionnalisation, dans les formes étatiques, « de définitions plus féministes des femmes, des hommes et de leurs relations » (Maroney 1988 : 29).

Les conséquences de ces révisions pour l'examen de la relation entre l'État et l'action politique des femmes sont de réorienter le travail théorique et analytique vers deux avenues complémentaires : d'une part, vers une meilleure saisie de l'*agency*¹³ des femmes dans leur rapport à l'État ; d'autre part, vers une appréciation plus juste des possibilités et des contraintes des processus politiques par lesquels se font et se refont les formes étatiques.

Problématiser l'« action politique des femmes »

Un des éléments importants des révisions proposées par les nouvelles approches féministes est la reconnaissance de la capacité des femmes à se montrer de véritables agentes dans leur relation avec l'État. Un nombre croissant de recherches historiques démontre que les organisations et les mouvements de femmes du début du siècle ont directement contribué à la constitution de l'État-providence. Dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest et d'Amérique du Nord, les demandes et les pressions de féministes d'origines sociales diverses ont influé sur l'élaboration d'une série de politiques providentielles concernant les femmes comme mères, travailleuses ou citoyennes. Allocations familiales, congés de maternité, pensions pour les veuves, mesures protectrices pour les ouvrières, lois sur le droit des femmes mariées au

12. Cette reconnaissance est par ailleurs caractéristique du marxisme « fluide » issu des débats des années 80.

13. Le concept d'*agency* est difficilement traduisible en français. Non seulement il connote à la fois les notions de « capacité d'action » et cette « action » elle-même, mais il se réfère aussi à l'intentionnalité de l'acteur ou de l'actrice, au sens des identités et des représentations qui colorent l'action en lui donnant sens et direction. Lorsqu'il est théoriquement important de maintenir la polysémie originale du terme, je conserve l'appellation anglaise.

travail doivent à leurs mobilisations¹⁴. De même, sous la poussée de pressions plus contemporaines, l'État s'est transformé, et ce, au point où l'État que nous connaissons aujourd'hui diffère sensiblement, soutiennent Franzway, Court et Connell, de celui qu'affrontaient les féministes du début des années 70 : « Women see now [...] a state which manages some legislation, provides some resources, and employs some feminist advocates, directed towards the interests of women » (1989 : 161).

Les femmes, bref, ne sont pas les passives victimes d'un État patriarcal conçu sans elles. Voir l'État comme le produit de luttes, d'alliances et de compromis sociopolitiques permet d'ouvrir l'analyse à la relation historique, « interactive et productive » entre l'action politique des femmes et les formes étatiques (Brodie 1994 : 55). Reconnaître la participation active des organisations de femmes à la production des formes étatiques a des conséquences non négligeables. Si, comme le suggèrent les recherches empiriques et les reconceptualisations théoriques proposées, les luttes des femmes sont partie prenante aux processus par lesquels se font et se refont les États, alors celles-ci font partie de l'équation. Mieux circonscrire « l'État » dans ce contexte demande d'examiner de plus près l'« action politique des femmes », ou plus précisément la façon dont les femmes définissent et exercent leur *agency* (Jenson 1989 ; Misra et Akins 1998).

Toute tentative de comprendre la relation entre l'action politique des femmes et l'État doit admettre que ni le « sujet-femme » ni son action ne renvoient à une identité ou à un programme politique unique. La reconnaissance de la diversité, au centre des préoccupations féministes actuelles, force à briser avec l'apparente homogénéité des « femmes¹⁵ » et de leurs « intérêts ». De même, les différences entre les femmes peuvent se traduire par des différences sur le plan des capacités d'organisation et des stratégies politiques de même qu'en fait d'accès aux ressources et aux structures de représentation formelle. Les travaux de Gordon (1990) et de Brenner et Laslett (1991) sur les réformistes blanches et afro-américaines du début du siècle aux États-Unis le montrent bien : toutes les voix n'accèdent pas nécessairement à la représentation, toutes n'ont pas les mêmes moyens de se faire entendre. « Women's agency is affected by the other positions they hold » (Misra et Akins 1998 : 276).

Ces « positions », suggèrent les féministes poststructuralistes tout comme celles qui subissent l'influence d'un marxisme plus contingent, ne se réfèrent pas seulement à une « positionnalité » produite par l'entrelacement de systèmes de différences mais à des positionnements dans des discours¹⁶. Ni la positionnalité ni l'expérience correspondante ne peuvent fournir un programme féministe clair d'identités, d'intérêts, de

14. Voir par exemple Jenson (1986, 1989), Gordon (1990), Brenner et Laslett (1991), Skocpol (1992), Hobson (1993) ainsi que Hobson et Lindholm (1997). Il existe maintenant une imposante somme de travaux sur la participation des organisations féminines ou féministes à la formation de l'État-providence. On trouvera des comptes rendus de ces recherches dans Orloff (1996) et dans Misra et Akins (1998).

15. Dans le débat sur la pertinence de la catégorie même de « femmes », dont le rejet est exemplifié par l'argument de Riley (1988), je me situe du côté de celles qui maintiennent que la différence sexuelle, dans nos sociétés contemporaines, « dicte substantiellement le sort des gens qu'elle définit » (Phillips citée dans Garneau (1998 : 170)), — bien que l'on ne puisse présumer que ce sort lui-même soit partagé de façon universelle.

buts, de formes organisationnelles ou de stratégies. Positionnalités et expériences des femmes doivent au contraire être interprétées pour servir de base à l'action¹⁷. Elles le sont par des actrices qui articulent des ensembles de significations à l'intérieur de discours divers sur « les femmes », l'organisation des rapports sociaux de sexe et les changements sociopolitiques souhaitables. On ne peut présumer de l'existence d'intérêts « objectivement » défendus par ces actrices au nom des femmes ou de différentes catégories de femmes. En conséquence, l'analyse doit accorder une attention toute particulière à la substance, à l'historicité et à la variété des constructions discursives des sujets et des projets féministes qui donnent corps et substance à l'*agency* des femmes dans la relation à l'État.

Dans le cadre théorique redessiné par les nouvelles approches féministes, *qui* en vient à représenter « les femmes » sur le terrain de l'État, *quelles* « femmes » et *comment* deviennent des questions pertinentes pour comprendre la production des formes étatiques. Déterminer si et comment l'État répond (ou non) aux demandes des femmes passe d'abord par une vision claire des termes dans lesquels sont inscrites ces demandes, ainsi que de la dynamique de présence et d'absence, d'inclusions et d'exclusions de même que de rapports de forces à l'intérieur du mouvement dans lesquelles celles-ci se trouvent définies¹⁸.

Enfin, pour une meilleure compréhension de la relation entre luttes des femmes et formes étatiques, il faut dépasser une opposition dichotomique entre « structure » et *agency*, où le premier terme est vu uniquement comme un ensemble de contraintes et le second, comme un espace non ambigu d'émancipation. La relation entre structure et *agency* est au contraire mutuellement constitutive. Cela signifie que les rapports sociaux et leurs modes d'institutionnalisation sont *et* reproduits *et* transformés par l'action humaine. Cela veut dire aussi que les actrices sont « simultanément sujets de structures et sujets agissants » (Jenson 1989 : 236 ; Franzway, Court et Connell 1989 ; Misra et Akins 1998).

Une des conséquences majeures¹⁹ de cette proposition est que l'*agency* qui s'exprime dans l'action politique des femmes n'est pas un pur exercice de liberté : elle

16. Le « virage discursif » n'a pas la même signification pour toutes, même au sein du courant féministe poststructuraliste. La ligne de partage demeure celle de l'opposition entre réalisme *soft* et subjectivisme pur, c'est-à-dire entre la référence à une matérialité de l'existence médiatisée par les discours des acteurs, et son abandon pour une vision totalement discursive, effet de jeux de langage, du social et de l'action politique.

17. Pour une meilleure appréciation de l'argument proposé ici, on pourra consulter, entre autres, les réflexions théoriques suivantes : Alcoff (1989), Mohanty (1992) et Nicholson (1994). Parmi les nouvelles approches féministes de l'État, voir en particulier Franzway, Court et Connell (1989), Jenson (1989), Pringle et Watson (1990) et Yeatman (1994).

18. Michaud (1992) soutient à ce propos que la constitution de discours féministes consensuels à l'intérieur du mouvement des femmes québécois est aussi le lieu de rapports politiques où certaines représentations atteignent à l'hégémonie, alors que d'autres — celles des lesbiennes et des femmes « racialisées » — se retrouvent encore à la marge.

19. La seconde de ces conséquences est bien sûr que les « structures » ne sont pas que contraintes. Comme le montrent, entre autres, les travaux de Jenson (1986, 1987, 1989), Hobson (1993) et Hobson et Lindholm (1997), les « présupposés hégémoniques », par exemple, peuvent offrir des ressources discursives à l'action stratégique des organisations de femmes.

se façonne sous un mode « structuré *mais* contingent ». À ce propos, Jenson (1986, 1989), Brenner et Laslett (1991), Gordon (1990) et Yeatman (1990) ont souligné que les actrices qui, à divers moments, se trouvent à représenter « les intérêts des femmes » opèrent aussi à l'intérieur de présupposés concernant les femmes, les mères, la famille, les rapports ethniques et de classe, etc., qu'elles ne contestent que bien inégalement, ou encore qu'elles utilisent de manière stratégique. Ainsi, les réformistes blanches américaines du début du siècle ont contribué par la teneur de leurs revendications à la reproduction de rapports « classistes » et racistes dans la constitution des politiques sociales des États-Unis (Gordon 1990 ; Brenner et Laslett 1991). Les féministes suédoises des années 30, elles, ont exploité les conceptions hégémoniques de la famille et du mariage pour faire des percées législatives importantes ; ces stratégies ont aussi contribué à créer, en contrepartie, des obstacles et des situations paradoxales pour la poursuite de leurs luttes (Hobson 1993 ; Hobson et Lindholm 1997). L'imbrication mutuelle des structures et de l'*agency* donne ainsi à l'action politique des femmes un caractère complexe et traversé d'ambiguïtés. L'analyse doit en ce sens demeurer ouverte à l'éventualité que cette action porte en elle-même des possibilités aussi bien régressives qu'émancipatrices.

Comprendre la représentation politique

Repenser la « question de l'État » et celle de la portée de l'action politique des femmes demande aussi une conception plus « processuelle », et plus institutionnelle de la constitution des formes étatiques²⁰. Dire que l'État est le produit des luttes sociopolitiques, c'est convenir qu'il est perméable aux pressions des acteurs. Une « politique de représentation(s) », suggèrent les nouvelles recherches féministes, joue un rôle majeur dans la constitution (et la transformation) des formes particulières des États occidentaux contemporains. Comme le note Jenson (1989, 1991), le concept de « représentation » doit être abordé dans ses deux sens principaux. D'une part, il se réfère aux processus de représentation politique par lesquels des acteurs s'affrontent dans les arènes institutionnelles de la démocratie formelle. D'autre part, il fait référence aussi aux « représentations », c'est-à-dire aux significations sociales construites dans le langage et les discours, et qui sont, dans cette analyse, le médium principal de ces affrontements politiques.

Pourquoi les luttes autour des représentations sont-elles importantes ? Les représentations discursives et les significations qu'elles portent doivent être comprises comme une partie intégrante des processus par lesquels les relations sociales sont constituées et transformées. Loin d'être un miroir des gens et des choses

20. Une conception « processuelle » dirige l'attention vers les processus de mobilisation, de représentation, de négociation et d'institutionnalisation qui sont, suivant Franzway, Court et Connell (1989 : 33), au cœur des mécanismes de formation de l'État. Par conception « institutionnelle », il ne s'agit bien évidemment pas ici de promouvoir un institutionnalisme classique, mais plutôt, suivant Jenson, de suggérer l'utilité d'une approche du type « historico-institutionnaliste », qui cherche à mettre en lumière « l'influence réciproque des institutions et des stratégies politiques » (1998 : 187).

qu'elles désignent, elles sont des « inscriptions de pouvoir » qui institutionnalisent comme norme des sujets, des objets, et leurs relations dans des situations données. Elles doivent donc être considérées comme un élément intrinsèque de l'exercice du pouvoir et des luttes sociopolitiques qui l'accompagnent (Masson 1997 ; Jenson 1989 ; Yeatman 1990 ; Pringle et Watson 1990). Une bonne part des luttes dans lesquelles s'engagent les actrices du mouvement des femmes comprend ainsi une critique des représentations et des présuppositions, « sédimentées » dans les politiques publiques, concernant les femmes, le genre ou les rapports sociaux de sexe, et elle vise leur transformation vers des définitions plus féministes, dans des rapports de pouvoir plus favorables, sinon égalitaires.

Les affrontements qui mettent en jeu les représentations ne sont pas qu'une « guerre de mots » ou d'idées. Les luttes de significations sont aussi des luttes à propos de l'être et de l'agir politique. C'est par et à travers les identités et représentations du politique admises comme légitimes que certains acteurs, et pas d'autres, ont accès aux institutions étatiques (Jenson 1993), « que certaines revendications, et pas d'autres, sont reconnues » (Yeatman 1990 : ix), et que ce qui doit être l'objet de l'action de l'État est défini. Les controverses autour des significations mettent en lice des définitions concurrentes des enjeux qui ont des conséquences directes sur les actions politiques. Walker, par exemple, écrit à propos des débats sur la violence conjugale et familiale au Canada (1990 : 18 ; l'italique est de moi) :

Women's movement activists struggled with professionals for control over the terms in which the issue was to be recognized and acted upon [...] the struggle [became] one of contestation over whose knowledge will define the situation, who is to be held to blame, and what kind of action will be taken by whom.

Les processus de représentation politique dans lesquels se joue l'issue de ces luttes mettent donc en jeu des acteurs politiques, leurs représentations et les rapports de pouvoir déjà institutionnalisés dans les structures d'accès, les priorités, les politiques, la procédure et les modes d'action étatiques. Ces processus prennent place dans une diversité d'espaces, ou d'arènes de représentation formelle. La complexité et la différenciation croissante de l'organisation étatique ont en effet donné lieu à la multiplication de « gouvernements partiels » (Yeatman 1990 : 170), qui ont leurs propres projets de gouverner et qui entretiennent leurs propres arènes de représentation et de prise de décision. Chacune de ces arènes exhibe une configuration particulière d'acteurs et d'enjeux ainsi que d'alliances et de conflits potentiels (Watson 1990 : 10 ; Pringle et Watson 1990 : 237-239 ; Jenson 1986, 1987, 1989).

Dans ces processus, « l'État » n'est pas qu'un terrain ou un enjeu, mais une série d'acteurs. De la différenciation institutionnelle de l'État émergent des acteurs étatiques divers (parti au pouvoir, ministères, politiciens et politiciennes, cours de justice, technocrates, etc.) qui articulent, de façon segmentée, les « intérêts de l'État » (électoraux, financiers, organisationnels, politiques). Si les acteurs étatiques peuvent agir de concert, leur fragmentation signifie qu'ils peuvent aussi défendre des intérêts et des représentations contradictoires, donnant lieu ainsi à des pressions, des oppositions ou des conflits intra-institutionnels²¹. L'absence de position unifiée à partir de

laquelle réagir aux demandes des femmes est une autre conséquence prévisible de cette fragmentation.

Cependant, les luttes de représentation qui prennent place dans les arènes étatiques ne sont pas qu'une « rencontre avec l'État ». Elles sont aussi bien souvent une rencontre avec d'autres acteurs politiques. L'issue des luttes de représentation dans lesquelles s'engagent les représentantes des femmes se complique, pour une bonne partie, de la présence d'autres acteurs. Les féministes, en effet, n'ont pas le monopole des enjeux qui touchent les femmes. Sur la question des services de garde en France et au Québec, par exemple, elles ont dû le disputer aux spécialistes de la petite enfance ainsi qu'aux réseaux existants d'acteurs ainsi que d'experts et d'expertes des politiques sociales (Jenson 1998). Bien qu'elles soient plurielles, les structures de représentation ne sont pas pluralistes mais inégales. Les féministes n'y ont pas nécessairement le même poids ni la même influence que d'autres acteurs. Dans l'élaboration des politiques familiales québécoises des années 80 qui ont culminé dans la politique des « bébés bonis », les représentations des féministes ont été marginalisées par le gouvernement libéral au profit de celles des démographes et des politiciens et politiciennes nationalistes (Maroney 1992). Ces inégalités de traitement, toutefois, ne sont pas une donnée immuable. Elles sont aussi l'objet de luttes politiques.

Ainsi, l'établissement d'un véritable rapport de forces entre les positions féministes de la Coalition pour l'équité salariale et les représentations des organismes employeurs explique les aspects tout à fait paradoxaux de la Loi ontarienne sur l'équité salariale de 1987. Cette législation à la fois émancipatrice et régressive, aux retombées complexes et contradictoires pour différentes catégories de femmes, « reflects the efforts of a group known as the Pay Equity Coalition to make the legislation as inclusive and as compulsory as possible. It also reflects employers' attempts to limit the impact of the legislation as much as possible » (Armstrong 1997 : 125). La configuration des acteurs en présence et la possibilité d'alliances peuvent également faire pencher la balance en faveur d'une inclusion plus nette de positions féministes. Par exemple, l'incorporation d'une analyse féministe radicale de la violence dans la *Politique d'aide aux femmes violentées* de 1985 est le produit d'une convergence entre les représentations des groupes de femmes, du Conseil du statut de la femme et des travailleuses sociales féministes participant aux audiences du ministère québécois des Affaires sociales²² (Masson 1998).

Cependant, la réponse de l'État aux revendications faites au nom des femmes, est-on en droit de se demander à ce stade, n'est-elle que la pure résultante de jeux de pouvoir entre actrices et acteurs politiques ? N'a-t-on affaire qu'à une variante plus sophistiquée, soit moins naïvement pluraliste, des conceptions libérales ? Pour para-

21. C'est la contribution des perspectives néo-institutionnalistes que d'avoir soutenu l'existence de capacités d'agents, et d'intérêts propres à l'État, tout en soulignant les effets sur ceux-ci de la fragmentation institutionnelle.

22. Comme l'indique cet exemple, la représentation féministe des femmes ne s'incarne pas dans un seul type d'acteur ou d'actrice, à savoir dans les groupes de femmes, mais également dans les interventions d'actrices individuelles et institutionnelles. Leurs relations sont marquées non seulement par des alliances, mais aussi par des divergences et des rapports de pouvoir.

phraser Jenson, le « défi analytique » qui accompagne nécessairement ce type d'approche est de maintenir que l'action politique menée au nom des femmes sur le terrain de l'État peut faire une différence, tout en reconnaissant « les effets réels des pratiques institutionnalisées et des contraintes structurelles » (1991 : 49).

Insister sur la représentation politique comme processus concret par lesquels se forment et se transforment, dans leur spécificité historique, les États et leurs relations complexes aux rapports sociaux de sexe, c'est d'abord dire que les « contraintes structurelles » — capitalisme ou domination masculine, mondialisation ou balance déficitaire des finances publiques — ne créent pas les politiques (Jenson 1998 : 186 ; Quadagno 1987 ; Orloff 1993). C'est aussi en même temps reconnaître leurs effets sur les processus de représentation politique. Les résultats des conflits passés et les rapports de pouvoir actuels sont présents de façon « sédimentée » dans les politiques existantes, formant une toile de fond qui définit le terrain institutionnel et qui délimite en partie les conditions de l'action. Des rapports de pouvoir sont encodés dans les différents systèmes de règles qui gouvernent les diverses arènes de la représentation politique, définissant l'univers des acteurs et de leurs relations, des enjeux et des actes de procédure légitimes (Jenson 1991, 1993 ; Masson 1997 : 89-90). Les contraintes structurelles sont aussi inscrites — de façon non immédiate et diverse — dans les représentations des actrices et des acteurs : dans les discours qu'ils véhiculent et dans les idées à propos des hommes et des femmes, de l'économie ou du rôle de l'État qui y sont exprimées ou présupposées²³.

Médiatisée par les résultats des affrontements politiques et discursifs entre acteurs, la réponse étatique aux revendications énoncées au nom des femmes n'est pas pour autant immédiate ni transparente. Elle est également façonnée en partie par des modes particuliers de fonctionnement et d'action : « The state interprets demands in terms of its own solution strategies » (Franzway, Court et Connell 1989 : 154). Plus particulièrement, l'État moderne « problématise en nommant » (Yeatman 1990 : 153), c'est-à-dire en réécrivant (*rewriting*), de façon sélective et en accord avec ses propres modes discursifs, les catégories et les discours par lesquels les actrices interprètent l'expérience de celles qui sont représentées. Yeatman (1990 : 153-168) appelle ces modes discursifs *power-oriented genres*, dans lesquels des stratégies discursives de distanciation — rationalité administrative, objectivité, impersonnalité, standardisation — ainsi que les pratiques et les techniques de gouvernement correspondantes tendent à obscurcir l'existence des rapports de pouvoir et des conflits autour des significations et des actions politiques. Les compromis issus de la représentation se voient ainsi traduits d'une façon qui « *executes political policy in a way that appears to be nonpolitical and tends to be depoliticizing* » (Fraser 1989 : 134 ; l'italique est de moi).

Les discours et les « genres » administratifs, toutefois, ne sont pas des systèmes fermés. Les catégories des discours administratifs peuvent être contestées et repolitisées par les acteurs. Elles peuvent être subverties et leurs significations étendues.

23. Pour une discussion plus large du « rôle des idées » dans l'explication sociopolitique, voir Jenson (1991, 1998).

La rationalité, l'objectivité et l'impersonnalité administratives et légales, bien qu'elles masquent des valeurs et des rapports de pouvoir, contiennent en elles-mêmes la possibilité de leur démocratisation : « Like the concepts of citizenship and representation, rationality implicitly contains universalizable claims ; once made, these corrode the legitimacy of traditional gender inequalities » (Connell 1990 : 525 ; Franzway, Court et Connell 1989 : 30 ; Yeatman 1990 : 168). Discours et « genres » administratifs « ne sont pas des maîtres indiscutés » (Fraser 1989 : 157). L'enjeu véritable est d'ouvrir l'exécution des politiques à la négociation, à savoir de l'emmener sur le terrain du politique et d'en faire l'objet d'une politique de représentation plus ouverte (Yeatman 1994 : 110).

La gouverne politique des sociétés modernes, plusieurs analystes l'ont noté, fonctionne sur la base de la production de « savoirs ». Dans ce contexte, l'engagement des féministes dans un travail conceptuel et documentaire sur « les femmes » est une condition nécessaire à leur action dans les arènes formelles de représentation. Plutôt que le signe de l'irrésistible triomphe de la bureaucratie, ou des *relations of ruling* smithiennes, l'expertise (les savoirs et l'autorité correspondante) qu'elles développent alors doit être analysée comme le déploiement de stratégies discursives (*bridge discourses*) inscrites dans le cadre de projets politiques oppositionnels (Fraser 1989 : 11-13). En ce sens, l'expertise des féministes sur les femmes participe d'un champ de luttes (la gouverne politique, « la gouvernementalité », au sens foucauldien) où un ensemble hétérogènes d'acteurs, y compris les mouvements de femmes, s'efforcent de façonner, dans des rapports de forces inégaux et de manière et avec des conséquences différentes, les conduites sociales et politiques des individus et des groupes.

Conclusion

Les nouvelles perspectives féministes sur l'État, comme j'ai essayé de le montrer, offrent la possibilité de tracer une voie médiane qui donne plus de prise sur la relation entre l'État et l'action politique des femmes que le volontarisme des approches libérales ou le déterminisme des conceptions d'inspiration radicale, marxiste ou smithienne. Cette « troisième voie » ne provient pas tant d'une « nouvelle théorie » que d'une série de révisions qui aboutissent à un changement d'accent dans la manière de voir et d'analyser l'État. Le rétablissement de la signification analytique du politique qu'elles proposent, et qui se traduit par un retour vers les acteurs, les représentations, les arènes et les processus politiques institutionnels, ne signale pas pour autant un retour au féminisme libéral. Du moins, doit-on ajouter, pour autant que les analyses retiennent la notion que le terrain politique étatique est profondément « structuré » — sans être toutefois totalement déterminé — par des systèmes de différences et des rapports de pouvoir.

Ce type de position implique, il faut le voir, l'abandon d'une certaine idée de l'État. Sans renoncer à une définition conceptuelle abstraite de l'État, les nouvelles perspectives féministes sont peu sympathiques aux formulations qui font de celui-ci une entité, une fonction ou une relation. Contre les analyses sociostructurelles antérieures, elles jugent que les femmes n'ont pas à chercher à analyser l'État en

recourant à des abstractions à l'œuvre derrière, au-dessus ou au-delà des systèmes étatiques. Si elles conservent l'idée de contraintes structurelles (ou d'institutionnalisations de rapports de pouvoir), c'est pour saisir celles-ci non pas de façon abstraite ou comme un « donné » mais dans leur matérialité, c'est-à-dire dans la mesure où ces contraintes sont *inscrites* dans une procédure, des priorités, des politiques, etc., et en tant qu'elles sont *mobilisées* dans les discours et les pratiques d'acteurs politiques qui ne se résument pas aux seuls acteurs étatiques.

En réinscrivant les luttes et les rapports de forces au cœur de la définition conceptuelle de l'État, les nouvelles approches féministes rendent possible une saisie de l'interrelation historique et dynamique entre structure et action, ainsi qu'entre ce phénomène politique complexe qu'est l'État et l'action transformatrice des femmes. Ce faisant, elles réorientent le programme de recherche vers des études qui mettent en lumière la variabilité et les spécificités des formes étatiques, qui favorisent des analyses plus « processuelles » de leur genèse et qui conçoivent « l'action politique des femmes » d'une manière qui ne fasse l'économie ni de sa diversité, ni de son historicité, ni de ses ambiguïtés. Ce programme marque aussi l'abandon d'un certain type de travail théorique. Plutôt que de chercher à établir une correspondance entre structures abstraites (capitalisme, patriarcat, dominance masculine) et action étatique, les explications se font plus contextualisées et les généralisations plus prudentes, plus partielles et plus comparatives.

Stratégiquement, l'État est incontournable pour l'action politique féministe. Son caractère à la fois productif et régulateur à l'égard des catégories et des relations sociales, les ressources (matérielles, discursives, politiques) qu'il concentre et la portée très large de son action en font un enjeu majeur des luttes de « resignification », de redistribution et de démocratisation. L'engagement des féministes sur le terrain de l'État, écrit Connell, « apparaît comme une réponse nécessaire à une réalité historique, et non une erreur entraînée par une overdose de libéralisme » (1990 : 531). Une des tâches qui incombe aux analystes est, dans cette perspective, de mettre en lumière les conditions particulières de ces engagements. Quelles sont les « règles du jeu » des différentes arènes institutionnelles auxquelles les représentantes des femmes participent ? Quelles sont les contraintes qu'elles posent et les possibilités qu'elles offrent ? Qui représente « les femmes » et quelle dynamique d'inclusion et d'exclusion est reflétée dans les revendications ? Quelles sont les conséquences des changements politiques désirés sur différentes catégories de femmes ?

Sans nier les contraintes et les difficultés de l'action sur le terrain de l'État, les nouvelles perspectives féministes affirment que l'engagement des femmes dans les processus de représentation politique peut avoir un effet sur la façon dont les États interviennent dans les rapports sociaux de sexe. En ce sens, les reformulations qu'elles avancent offrent une assise théorique aux positions ambivalentes et pragmatiques adoptées par une bonne partie du mouvement des femmes au Québec (comme en Australie et ailleurs). Sur le plan de l'action politique, leurs analyses soulignent l'importance de mettre au point des stratégies qui reposent — autant que faire se peut — sur une vision claire des conditions et des limites à l'action, des configurations d'acteurs de même que des conflits et des alliances possibles, ainsi que des répercussions immédiates et futures des stratégies discursives employées et des compromis atteints.

Elles supportent aussi l'idée d'élargir les luttes et les débats aux modalités d'implantation et d'exécution bureaucratique des transformations politiques souhaitées.

La question, on l'aura compris, n'est plus d'être « pour ou contre l'État », mais de déterminer sur quels terrains plus particuliers les femmes veulent s'engager collectivement, à propos de quelles questions et avec quels objectifs (Rhode 1994). Ou, en termes plus larges (Hobson 1998 : 255) : « What can be achieved and at what costs ? ». L'existence de « coût » ou de risques, écrit Reinelt, est intrinsèque à toute action politique (1995 : 101). En s'engageant sur le terrain de la représentation politique formelle, les représentantes des femmes entrent dans des rapports de forces et des négociations dont elles ne peuvent présumer les résultats ni les retombées. S'il y a des inégalités dans ces rapports de forces, si elles doivent compter avec les discours hégémoniques et le poids des représentations et pratiques déjà institutionnalisées, si, en bref, « tout n'est pas possible », les limites à l'action politique des femmes, bien qu'elles soient souvent imposantes, ne sont pas données ni fixées une fois pour toutes. Elles sont le produit de l'histoire et du politique, et donc ouvertes à la contestation.

— RÉFÉRENCES

ALCOFF, Linda

1989 «Cultural Feminism Versus Post-structuralism: The Identity Crisis in Feminist Theory», in Micheline R. Malson *et al.* (dir.), *Feminist Theory in Practice and Process*. Chicago, University of Chicago Press : 295-326.

ALLEN, Judith

1990 «Does Feminism Need a Theory of «The State»?», in Sophie Watson (dir.), *Playing the State. Australian Feminist Interventions*. Londres, Verso : 21-37.

ARMSTRONG, Pat

1997 «Pay Equity: Not Just a Matter of Money», in Caroline Andrew et Sanda Rodgers (dir.), *Les femmes et l'État canadien – Women and the Canadian State*. Montréal et Kingston, McGill et Queen's : 122-137.

BRENNER, Joanna, et Barbara LASLETT

1991 «Gender, Social Reproduction, and Women Self-organization: Considering the U.S. Welfare State», *Gender and Society*, 5, 3 : 311-333.

BRODIE, Janine

1994 «Shifting the Boundaries: Gender and the Politics of Restructuring», in Isabella Bakker (dir.), *The Strategic Silence. Gender and Economic Policy*. Londres, Zed Books : 46-60.

BURSTYN, Varda

1983 «Masculine Dominance and the State», *The Socialist Register*, 1983 : 45-89.

CHARLES, Nickie

1995 «Feminist Politics, Domestic Violence and the State», *The Sociological Review*, 43, 4 : 617-640.

CONNELL, R.W.

1990 «The State, Gender, and Sexual Politics», *Theory and Society*, 19 : 507-544.

COUILLARD, Marie-Andrée

1995 «Féminisme, systèmes experts et groupes de femmes de Québec : appliquer l'anthropologie chez soi », in François Trudel, Paul Charest et Yvan Breton (dir.), *La construction de l'anthropologie québécoise*. Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval : 265-283.

DAHLERUP, Drude

1987 «Confusing Concepts — Confusing Reality: A Theoretical Discussion of the Patriarchal State», in Anne Showstack Sassoon (dir.), *Women and the State*. Londres et New York, Routledge : 93-127.

EISENSTEIN, Zillah

1981 «The Capitalist Patriarchal State and the Politics of Liberal Feminism», in Zillah R. Eisenstein, *The Radical Future of Liberal Feminism*. New York, Longman : 220-253.

FERGUSON, Kathy E.

1984 *The Feminist Case Against Bureaucracy*. Philadelphie, Temple University Press.

FINDLAY, Sue

1987 «Facing the State: The Politics of the Women's Movement Reconsidered», in Heather Jon Maroney et Meg Luxton (dir.), *Feminism and Political Economy*. Toronto, Methuen : 31-50.

FRANZWAY, Suzanne, Dianne COURT et R.W. CONNELL

1989 *Staking a Claim. Feminism, Bureaucracy and the State*. Sydney, Allen and Unwin.

FRASER, Nancy

1989 *Unruly Practices: Power, Discourse, and Gender in Contemporary Social Theory*. Minneapolis, University of Minnesota Press.

FRAZEE, Catherine

1997 «Do State Initiatives Make a Difference?», in Caroline Andrew et Sanda Rodgers (dir.), *Les femmes et l'État canadien – Women and the Canadian State*. Montréal et Kingston, McGill et Queen's : 52-63.

GARNEAU, Édith

1998 «Le genre: assez fort pour lui, mais conçu pour elle », *Politique et sociétés*, 17, 1-2 : 151-170.

GORDON, Linda

1990 «The Welfare State: Towards a Socialist-feminist Perspective», *The Socialist Register*, 1990 : 171-200.

HEALD, Susan

1990 ««Making Democracy Practicable»: Voluntarism and Job Creation», in Roxana Ng, Gillian Walker et Jacob Mueller (dir.), *Community Organizations and the Canadian State*. Toronto, Garamond Press : 147-164.

HOBSON, Barbara

- 1993 «Feminist Strategies and Gendered Discourses in Welfare States: Married Women's Right to Work in the United States and Sweden», in Seth Koven et Sonya Michel (dir.), *Mothers of a New World: Maternalist Politics and the Origins of Welfare States*. Londres, Routledge : 396-429.
- 1998 «Introduction», *Social Politics*, 5, 3: 253-258.

HOBSON, Barbara, et Marika LINDHOLM

- 1997 «Collective Identities, Women's Power Resources, and the Making of Welfare States», *Theory and Society*, 26 : 475-508.

JENSON, Jane

- 1986 «Gender and Reproduction: Or, Babies and the State», *Studies in Political Economy*, 20 : 9-47.
- 1987 «Both Friend and Foe: Women and State Welfare», in Renate Bridenthal, Claudia Koonz et Susan Stuard (dir.), *Becoming Visible. Women in European History*. Boston, Houghton Mifflin : 535-556.
- 1989 «Paradigms and Political Discourse: Protective Legislation in France and the United States», *Canadian Journal of Political Science*, 22, 2 : 235-258.
- 1991 «All the World's a Stage: Ideas, Spaces and Times in Canadian Political Economy», *Studies in Political Economy*, 36 : 43-72.
- 1993 «Naming Nations: Making Nationalist Claims in Canadian Public Discourse», *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 30, 3 : 337-358.
- 1998 « Les réformes des services de garde pour jeunes enfants en France et au Québec : une analyse historico-institutionnaliste », *Politique et sociétés*, 17, 1-2 : 182-216.

LAMOUREUX, Diane

- 1986 *Fragments et collages. Essai sur le féminisme québécois des années 70*. Montréal, Les Éditions du remue-ménage.
- 1990 « L'amère patrie : les femmes et l'État », *Recherches féministes*, 3, 1 : 1-9.

MACKINNON, Catherine A.

- 1983 «Feminism, Marxism, Method, and the State: Toward a Feminist Jurisprudence», *Signs*, 8, 4 : 635-658.
- 1989 *Towards a Feminist Theory of the State*. Cambridge, Harvard University Press.

MAHON, Rianne

- 1991 «From «Bringing» to «Putting»: The State in Late Twentieth-century Social Theory», *Canadian Journal of Sociology*, 16, 2 : 119-144.

MARONEY, Heather Jon

- 1988 «Using Gramsci for Women: Feminism and the Québec State, 1960-1980», *Resources for Feminist Research*, 17, 3 : 26-30.
- 1992 « «Who Has the Baby?» Nationalism, Pronatalism and the Construction of a «Demographic Crisis» in Québec 1960-1988», *Studies in Political Economy*, 39 : 7-36.

MARQUES-PEREIRA, Bérengère

- 1990 « L'État-providence, providence de l'État à l'égard des femmes ? », *Recherches féministes*, 3, 1 : 11-26.

MASSON, Dominique

- 1997 «Language, Power, and Politics: Revisiting the Symbolic Challenge of Movements», in William K. Carroll (dir.), *Organizing Dissent. Contemporary Social Movements in Theory and Practice*, 2^e éd. Toronto, Garamond Press : 57-75.
- 1998 *With and Despite the State: Doing Women's Movement Politics in Local Service Groups in the 1980s in Québec*, Thèse de doctorat. Carleton, Carleton University, Département de sociologie.

MCINTOSH, Mary

- 1978 «The State and the Oppression of Women», in Annette Kuhn et Ann-Marie Wolpe (dir.), *Feminism and Materialism*. Londres, Routledge and Kegan Paul : 254-289.

MICHAUD, Jacinthe

- 1992 «The Welfare State and the Problem of Counter-hegemonic Responses within the Women's Movement», in William K. Carroll (dir.), *Organizing Dissent. Contemporary Social Movements in Theory and Practice*. Toronto, Garamond Press : 200-214.

MISRA, Joya, et Frances AKINS

- 1998 «The Welfare State and Women: Structure, Agency, and Diversity», *Social Politics*, 5, 3 : 259-285.

MOHANTY, Chandra Talpade

- 1992 «Feminist Encounters: Locating the Politics of Experience», in Michèle Barrett et Anne Phillips (dir.), *Destabilizing Theory. Contemporary Feminist Debates*. Stanford, Stanford University Press : 74-92.

NG, Roxana

- 1988 *The Politics of Community Services. Immigrant Women, Class and State*. Toronto, Garamond Press.
- 1990 «State Funding to a Community Employment Center. Implications for Working with Immigrant Women», in Roxana Ng, Gillian Walker et Jacob Mueller (dir.), *Community Organization and the Canadian State*. Toronto, Garamond Press : 165-183.

NICHOLSON, Linda

- 1994 «Interpreting Gender», *Signs*, 20, 1 : 79-105.

ORLOFF, Ann

- 1993 «Gender and the Social Rights of Citizenship: The Comparative Analysis of Gender Relations and Welfare States», *American Sociological Review*, 58 : 303-328.
- 1996 «Gender in the Welfare State», *Annual Review of Sociology*, 22 : 51-78.

PALTIEL, Freda L.

- 1997 «State Initiatives: Impetus and Effects», in Caroline Andrew et Sanda Rodgers (dir.), *Les femmes et l'État canadien – Women and the Canadian State*. Montréal et Kingston, McGill et Queen's : 27-51.

PATEMAN, Carole

- 1988 «The Fraternal Social Contract», in John Keane (dir.), *Civil Society and the State. New European Perspectives*. Londres, Verso : 101-127.

PHILLIPS, Anne

- 1991 *Engendering Democracy*. Cambridge, Polity Press.

PRINGLE, Rosemary, et Sophie WATSON

- 1990 «Fathers, Brothers, Mates: The Fraternal State in Australia», in Sophie Watson (dir.), *Playing the State — Australian Feminist Interventions*. Londres, Verso : 229-243.
- 1992 «Women's Interests and the Post-structuralist State», in Michèle Barrett et Anne Phillips (dir.), *Destabilizing Theory. Contemporary Feminist Debates*. Stanford, Stanford University Press : 53-73.

QUADAGNO, Jill

- 1987 «Theories of the Welfare State», *American Review of Sociology*, 13 : 109-128.

RANDALL, Melanie

- 1988 «Feminism and the State: Questions for Theory and Practice», *Resources for Feminist Research*, 17, 3 : 10-16.

REINELT, Claire

- 1995 «Moving onto the Terrain of the State: The Battered Women's Movement and the Politics of Engagement», in Myra Marx Ferree et Patricia Yancey Martin (dir.), *Feminist Organizations: Harvest of the New Women's Movement*. Philadelphie, Temple University Press : 84-104.

RHODE, Deborah

- 1994 «Feminism and the State», *Harvard Law Review*, 197, 6 : 1181-1208.

RILEY, Denise

- 1988 *Am I that Name? Feminism and the Category of «Women» in History*. Minneapolis, University of Minnesota Press.

SAINSBURY, Diane

- 1994 «Introduction», in Diane Sainsbury (dir.), *Gendering Welfare States*. Londres, Sage Publications : 1-7.

SCHRAEDER, Alicia

- 1990 «The State Funded Women's Movement: A Case of Two Political Agendas», in Roxana Ng, Gillian Walker et Jacob Mueller (dir.), *Community Organizations and the Canadian State*. Toronto, Garamond Press: 184-199.

SKOCPOL, Theda

- 1992 *Protecting Soldiers and Mothers. The Political Origins of Social Policy in the United States*. Cambridge, Harvard University Press.

WALKER, Gillian A.

- 1990 *Family Violence and the Women's Movement: The Conceptual Politics of Struggle*. Toronto, University of Toronto Press.

WATSON, Sophie

- 1990 «The State of Play», in Sophie Watson (dir.), *Playing the State. Australian Feminist Interventions*. Londres, Verso : 3-20.

YEATMAN, Anna

- 1990 *Bureaucrats, Technocrats, Femocrats. Essays on the Contemporary Australian State*. Sydney, Allen and Unwin.
- 1994 *Postmodern Revisionings of the Political*. Londres et New York, Routledge.